Point sur le dossier de la **PSC**
Protection Sociale Complémentaire
Juillet 2025

La PSC, qu'est-ce que c'est ?

La protection sociale complémentaire, obligatoire pour les salarié·es du privé en 2016, a été étendue aux fonctionnaires à partir de 2021.

C'est un dispositif où l'employeur finance la moitié de la **protection sociale complémentaire en santé** de ses agents (frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident restant à la charge de l'agent). Cette protection complémentaire (actuellement le plus souvent assurée par une mutuelle comme la MGEN) est assurée par l'organisme prestataire ayant remporté l'appel d'offres.

Outre le volet "santé" obligatoire, le prestataire proposera un **volet "prévoyance" de manière facultative**. Il porte sur les frais de longue maladie, invalidité…

Qui est concerné ? Quand ?

- **tous les titulaires détachés à l'AEFE**
- **à partir du 1er janvier 2026.**

Tous les fonctionnaires du MEAE et de l'AEFE devront adhérer au contrat collectif souscrit auprès de l'organisme de PSC qui a été sélectionné dans le cadre d'une mise en concurrence. Ils bénéficieront d'un panier de soins et de la **prise en charge de la moitié de leur cotisation** par l'employeur.

En outre, les **ayants droit** des actifs pourront adhérer, de manière facultative, au contrat collectif souscrit, avec des garanties identiques à celles proposées aux agents actifs.

Les titulaires détachés hors AEFE seront concernés par l'accord cadre du MEN.

Quel est le prestataire retenu ?

Un appel d'offres a été lancé en février 2025, dont les critères ont été préparés par une commission paritaire, la CPPS (commission paritaire de pilotage et de suivi de la PSC). La FSU y porte la voix des personnels comme organisation représentative à la fois à l'AEFE et au MEAE dans la liste d'union du MEAE (FSU-CGT-Solidaires).

Au cours des 5 commissions qui se sont tenues en 2024-25, nous sommes parvenus à faire évoluer les **critères de sélection à l'appel d'offre**. Nous avons obtenu que **le poids des critères techniques et financiers soit minoré au profit des critères de qualité du service et de remboursement,** ces derniers définissant le montant de la cotisation d'équilibre qui sera celle obligatoire pour tous les agents.

Nous nous sommes appuyés sur le précédent des autres ministères (comme celui de la transition écologique) où le poids trop important des critères financiers et techniques avait conduit à écarter les candidats mutualistes et français au profit d'un groupe privé d'assurance américain !

Trois candidats se sont déclarés : deux assureurs privés et un groupement de mutuelles "historiques". Sur la base des critères et de négociations, **le groupement MGEN-MAEE (mutuelle générale de l'éducation nationale - mutuelle des affaires étrangères et européennes) a été classé premier.**

Le groupement MGEN-MAEE obtient donc le contrat, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Quelles sont les suites ?

- L'AEFE informera à la rentrée les personnels sur le dispositif qui se mettra en place. Nous avons insisté pour que la **communication soit très large et suivie.**

- De nouvelles commissions paritaires se tiendront pour **suivre une série de points de vigilance** que les organisations syndicales dont la FSU ont pointés :

➔ **La FSU veillera au respect des clauses de dérogations à l'obligation de souscrire au contrat collectif qu'elle a rappelées lors du CSA de décembre 2024 . L'agent peut notamment être dispensé s'il est bénéficiaire d'un contrat collectif à adhésion obligatoire en qualité d'assuré principal ou en qualité d'ayant droit.**

➔ **La FSU veillera aux améliorations à apporter à la qualité de la gestion de contrats en lien avec les spécificités des agents de l'AEFE : mise en place de tiers payant, transmission dématérialisée, accompagnement social.**

➔ **La FSU continuera à défendre les agents de l'AEFE dans le cadre de cet accord qui les regroupe avec ceux du MEAE malgré les différences de statut (tous les agents du MEAE concernés sont expatriés, pas de retraités parmi les agents du réseau AEFE puisqu'ils réintègrent le MEN).**

F.S.U. Hors De France

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN